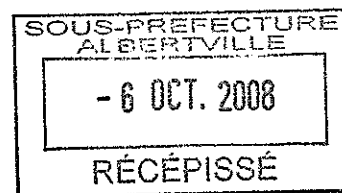
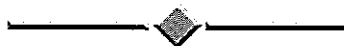


**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 1^{er} Septembre 2008

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 13
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- AYANT DONNE POUVOIR : 2
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : 3

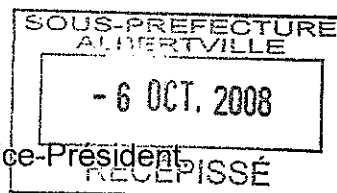
Le Lundi 15 Septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Montvalezan, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Mesdames Dominique HYVERT-PELLEGRIN, Laurence BOCIANOWSKI (Bourg-Saint-Maurice)
Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Nicolas GAIDE (Montvalezan)
Madame Christiane JAYMOND, Monsieur Pierre FAVRE (Sééz)
Messieurs Raymond BIMET, Jean-Louis OTTOBON, Jean-Louis AUGAGNEUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes)
Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Jean-Louis GRAND
Monsieur Olivier ZARAGOZA (pouvoir à Hervé GENET)
Monsieur Gilles FLANDIN (pouvoir à Odile FOURNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Christiane JAYMOND

**N° 2008-67 - DECISION MODIFICATIVE N° 1
AU BUDGET PRINCIPAL**



Le Président cède la parole à Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Vice-Président

Gaston PASCAL-MOUSSELARD présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°1 au budget principal retraçant l'ensemble des modifications de crédits justifiées par des décisions prises lors des précédents Conseils Communautaires, ainsi que par la régularisation des écritures comptables.

Service Jeunesse

La caution du véhicule 9 places, loué pour le service Jeunesse pendant la période estivale, ayant augmenté par rapport à l'année précédente, il convient de constater la dépense et la recette supplémentaire en comptabilité.

Investissement		Dépenses	Recettes
D/275	Dépôt et cautionnement versés	100,00 €	
R/275	Dépôt et cautionnement versés		100,00 €

Cession du bungalow de la décharge de Viclaire

Afin de régulariser les écritures comptables de cession d'immobilisations, il convient d'ouvrir les crédits correspondant en recettes d'investissement.

Investissement		Dépenses	Recettes
R/024	Produits de cessions d'immobilisations		2 000,00 €
R/021	Virement de la section de fonctionnement		- 2 000,00 €

Subventions

Il est proposé de diminuer le virement à la section d'investissement afin de dégager, en partie, les crédits nécessaires au financement des subventions supplémentaires allouées lors des précédents Conseils Communautaires.

Egalement, il est indiqué que la Croix Rouge Française souhaite percevoir la subvention qui lui est attribuée chaque année, pour la mise en œuvre du dispositif d'accueil de nuit des saisonniers en recherche d'emploi, en début de saison.

Il est donc proposé d'ouvrir les crédits correspondants, à savoir 15.000 € (pour mémoire, la subvention versée pour la saison d'hiver 2007/2008 était de 11.000 €).

Daniel PAYOT attire l'attention des délégués sur le risque du désengagement financier de la DDASS concernant l'accueil de nuit des saisonniers à compter de l'hiver prochain.

Ainsi, le besoin de financement serait accru de 6.000 €. Cette question a été évoquée en réunion du bureau, le 16 juin dernier. Il a été convenu que la commission « service à la personne » se chargerait de traiter ce dossier.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
D/023	Virement à la section d'investissement	- 2 000,00 €	
D/6743	Participation à la CCCA pour le SSIAD (délibération 2008-22)	2 200,00 €	
D/6574	Subvention pour la mise en œuvre du dispositif d'accueil de nuit des saisonniers en recherche d'emploi	15 000,00 €	
D/67441	Subvention budget annexe maison funéraire	1 500,00 €	
D/022	Dépenses imprévues	- 16 700,00 €	

Indemnités des élus

Par délibération du 5 mai 2008, le Conseil Communautaire a fixé le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents. Il convient d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
D/6531	Indemnités des élus	17 000,00 €	
D/022	Dépenses imprévues	-17 000,00 €	

Fonds de péréquation de la taxe professionnelle - écrêtement 2007

Les services fiscaux ont versé à tort à la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise la part afférente à l'écrêtement 2007 du fonds de péréquation de la taxe professionnelle relative aux grandes surfaces de commerce de détail.

Il convient de constater la recette correspondante et d'ouvrir les crédits nécessaires pour le reversement aux communes concernées (Bourg Saint Maurice, Les Chapelles et Sééz).

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
D/73968	Autres reversements de fiscalité	17 117,00 €	
R/74832	Attribution du fonds de taxe professionnelle		17 117,00 €

Recettes fiscales

La notification par les services fiscaux du montant des contributions directes, perçues au titre de l'année 2008, présente une diminution des recettes prévues au budget primitif. Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le montant des dépenses imprévues.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
R/7311	Contributions directes DGF		-14 600,00 €
R/7311	Contributions directes fiscalité additionnelle		-40 400,00 €
D/022	Dépenses imprévues	-55 000,00 €	

Reversement à la Mairie de Bourg Saint Maurice d'une subvention perçue à tort en 2007

Une subvention de la région du Val d'Aoste a été imputée à tort à la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise, en 2007. Cette somme a été perçue au titre du solde des subventions liées aux recherches archéologiques au col du Petit Saint Bernard.

Le solde effectif de la subvention a été perçu en 2008. Dès lors, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires afin de permettre le reversement de cette somme à la Mairie de Bourg Saint Maurice.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
R/774	Subvention exceptionnelle		14 500,00 €
D/673	Titres annulés sur exercice antérieur	14 500,00 €	

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 au budget principal.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président

